

Rapport synthétique d'orientations budgétaires 2024 de la commune de GUER

Le Mot du Maire

Le budget annuel adopté par une commune a pour objectif de proposer la déclinaison financière de ses projets envers les usagers pour l'année concernée. C'est un acte de prévision et comme tel, il reste soumis aux aléas du quotidien. Ces aléas peuvent être d'origine locale mais ils peuvent aussi provenir de décisions nationales qu'il était impossible de prévoir au moment de l'élaboration du budget.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Ce document obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) doit être présenté au conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget. Il doit notamment porter sur les prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement, sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ainsi que sur la situation financière de la commune.

Ce rapport fait l'objet d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée municipale et il est pris acte de la tenue de ce débat par délibération. Ce débat permet de discuter des projets de la commune. Il permet de dégager les priorités au regard de la situation financière locale.

Le rapport des orientations budgétaires de la commune de Guer porte principalement sur le budget général de la commune, sans oublier que la ville compte également deux budgets annexes (budget annexe assainissement et budget annexe chauffage urbain).

Il sera présenté en conseil municipal lors de sa séance du 22 février prochain. Il sera suivi de la présentation du budget principal 2024 et de ses annexes au conseil municipal du 29 mars 2024.

Rapport synthétique d'Orientations budgétaires 2024 de la commune de GUER

- 1) Le contexte économique et social de la France.**
- 2) Le projet de loi de finances 2024**
- 3) Rétrospective financière (2020-2023)**
- 4) L'endettement de la commune au 31/12/2023**
- 5) Orientations budgétaires 2024**
 - a) Evolution des charges de fonctionnement**
 - b) Evolution des recettes de fonctionnement**
 - c) Les dépenses d'investissement 2024**
 - d) Problématique financière DOB 2024**
 - e) Programmation Pluriannuelle des Investissements fin de mandat**
 - f) Les Budgets annexes**
- 6) Perspectives financières 2026-2032**

1) Le contexte économique et social de la France.

Après le fameux rebond post-covid de 2021, la croissance française en 2023 s'est essoufflée : +1% en 2023 contre +2,5% en 2022. Elle devrait sensiblement se renforcer en 2024 selon les estimations du Gouvernement (+1,4%), mais ces prévisions sont jugées optimistes par le Haut Conseil des Finances Publiques. En tout état de cause, la croissance serait limitée, sous la barre des 2%, jusqu'en 2027.

L'inflation devrait rester élevée en 2023 à +2,6%, soit au-delà de la cible de +2% de la Banque Centrale européenne. Elle paraît cependant en cours de normalisation, après le pic de 2022. L'inflation volatile diminuerait compte tenu de la stabilisation des prix de l'énergie, après 3 années de forte hausse. L'inflation sous-jacente diminuerait également du fait du ralentissement des prix des produits alimentaires et manufacturés.

A noter que l'inflation devrait ainsi retomber autour de 2% en 2025, malgré un contexte international défavorable. Néanmoins, ces prévisions sont conditionnées également à l'absence de nouvel événement majeur impactant les matières premières importées.

Le taux de chômage (7,5% en 2023) devrait vraisemblablement repartir légèrement à la hausse (7,8% en 2025) s'ajustant, selon les prévisionnistes, très progressivement au ralentissement économique observé depuis fin 2022, mais tout en restant inférieur au niveau qui préexistait en 2019.

La progression de l'inflation ralentissant, la Banque de France prévoit mécaniquement une progression des salaires réels et donc du pouvoir d'achat des ménages en 2024-2025 (prévision de +0,5%) : la suppression de la dernière tranche de la Taxe d'Habitation, les différentes mesures de revalorisation des retraites et des salaires envisagées par l'Etat, et la fin du bouclier tarifaire sur le prix de l'électricité, retiré progressivement d'ici fin 2024, étant impactant dans cette prévision.

Enfin, le taux d'endettement public français se stabiliserait à un niveau supérieur à la moyenne de la zone euro en 2024 : à noter que les collectivités représentent seulement 8,2% de l'ensemble de l'endettement public en France.

2) Le projet de loi de finances 2024

Dans le projet de Loi de finances pour 2024, les points suivants concernent les collectivités territoriales :

- L'éventuelle instauration d'une nouvelle exonération de taxe foncière de 15 à 25 ans, de droit et non-compensée, pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, dès lors qu'ils feraient l'objet de travaux de rénovation énergétique.
- L'hypothèse d'une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) abondée de 222,5M€ par rapport à 2023 est également envisagée par l'Etat, notamment en faveur de la péréquation : 60% des communes devraient ainsi connaître une croissance de leur DGF en 2024, même si certaines compensations d'exonérations fiscales seraient réduites parallèlement.
- Que les Fonds « verts » et FCTVA devraient être maintenus.
- Que la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) serait compensée par l'Etat pour les collectivités impactées financièrement par la réforme du périmètre des zones tendues dans lesquelles la Taxe sur les Logements Vacants (TLV) se substitue à la THLV.
- Le projet de modification des modalités de prise en compte du revenu des habitants dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

- L'évolution des valeurs locatives, servant de base au calcul des « impôts locaux », qui devrait s'établir à +3,9% en 2024 (+7,1% en 2023).
- La réforme de la dotation particulière de l'élu local qui est envisagée pour introduire une prise en charge par l'Etat de la protection fonctionnelle des élus locaux des communes de moins de 10 000 habitants.
- La compensation par l'Etat, dans la DGD urbanisme, du transfert au bloc communal de la charge de la police sur la publicité extérieure au 1er janvier 2024.
- Que serait confirmé la généralisation d'un « compte financier unique » en 2026 pour les collectivités.

Les interventions de l'État auprès des acteurs économiques pour atténuer les chocs successifs depuis 2020 (COVID, prix de l'énergie) et une politique structurelle de réduction des impôts ont creusé la dette et les déficits publics, au-delà des normes européennes (3% du PIB pour le déficit et 60% du PIB au plus pour la dette publique).

En 2022, le déficit public atteint 4,8%, celui-ci étant principalement imputable à l'Etat. La dette publique représente plus de 110% du PIB ; moins de 10% de cette dette dépend des collectivités (9,3%).

L'État s'est fixé pour objectif le retour à des comptes publics normalisés. Le déficit reviendrait sous la barre des 3% du PIB et le ratio de dette publique devrait s'améliorer à 108,3%.

Les collectivités sont associées à cette trajectoire de redressement. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 prévoit :

- Une réduction des dépenses des collectivités en volume, c'est-à-dire une progression à un rythme inférieur à celui de l'inflation (-0,5% en fonctionnement chaque année de 2024 à 2027 ; -0,3% en moyenne annuelle en investissement),
- Une réduction de l'endettement en volume en 2026 et 2027 (progression inférieure à l'inflation de 1,9% en 2026 et 1% en 2027).

A ce stade, l'État ne prévoit aucune sanction en cas de non-respect de ces objectifs. Les collectivités seront associées à la maîtrise des dépenses publiques au sein d'un Haut Conseil des Finances Publiques Locales instauré en septembre dernier. Cette instance réunit des membres du Gouvernement, de la Cour des Comptes, des Assemblées ainsi que des représentants des collectivités locales.

3) Rétrospective financière (2020-2023)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	PRE-CA 2023
RECETTES GESTION	5 846 151	6 226 417	6 440 589	7 071 330
dont DGF (741)	1 534 411	1 537 364	1 544 494	1 578 387
dont fiscalité locale (731)	3 302 378	2 770 839	2 900 032	3 213 018
dont compensation au titre des exonérations TH (748)	92 824	729 239	762 819	897 343
dont autres recettes de gestion (CH70,75, *74,*73)	843 245	1 133 540	1 156 218	1 309 649
dont remboursement de charges de personnel (CH013)	73 293	55 435	77 026	72 933
DEPENSES GESTION	4 321 527	4 540 385	4 919 522	4 882 556
dont charges générales (CH011)	1 385 605	1 546 184	1 790 710	1 517 312
dont dépenses de personnel (CH012)	2 255 412	2 337 846	2 432 743	2 656 265
dont autres charges de gestion (CH65- 014)	680 510	656 355	696 068	708 980
EPARGNE DE GESTION	1 524 624	1 686 032	1 521 068	2 188 774
Frais financiers (intérêts réels)	409 820	382 491	376 424	361 562
Produits Financiers (FDS)	402 410	402 410	402 410	402 410
Autres (Produits - Charges financières)	5 321	2	2	5 267
Charges exceptionnelles (hors 675)	1 478	898	48 846	436 449
Produits exceptionnels (hors 775)	31 956	32 387	19 954	11 828
EPARGNE BRUTE	1 553 012	1 737 442	1 518 163	1 810 268
Amortissement Capital Dette	596 934	622 198	740 728	737 681
EPARGNE NETTE	956 078	1 115 244	777 435	1 072 587
DEPENSES INVESTISSEMENT	710 537	2 464 899	2 115 697	1 610 333
RECETTES INVESTISSEMENT	132 917	130 578	3 114 759	1 066 503
Fctva	0	0	102 802	328 193
TA	80 368	68 812	150 714	241 757
Subventions	52 549	61 767	352 084	190 659
Emprunts nouveaux	0	10 060	2 509 160	0
Solde de clôture reporté	3 461 279	4 021 664	3 031 737	4 824 843
RESULTAT CLOTURE NOUVEAU du budget Général	4 021 664	3 031 737	4 824 843	5 548 390
Bilan du budget Assainissement	-123 308	-130 983	285 382	155 913
Bilan du budget Réseau de chauffe	102 841	141 718	141 816	194 512
Bilan du budget Lotissement (Camelias)	188 882	221 951	221 413	158 234
Bilan du budget Lotissements (Bellevue)	66 541	132 607	206 615	0
RESULTAT CONSOLIDE	4 256 620	3 397 030	5 680 068	6 057 049
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	8 293 121	8 073 613	10 240 835	10 085 573
CAF comptable / Epargne Brute	1 553 012	1 737 442	1 518 163	1 810 268
Ratio DETTE/CAF	5,34	4,65	6,75	5,57

Les quatre premières années du mandat ont permis de maintenir une capacité d'autofinancement élevée (CAF appelée dans le tableau « Epargne Brute »), avec même une nette augmentation constatée à la fin de l'année 2023 (Pré-CA 2023 : compte administratif 2023 en attente de validation).

L'épargne nette de la commune (après déduction des remboursements annuels des emprunts déjà contractés) a pu également se maintenir à un niveau élevé, ce qui a encouragé le financement des investissements (environ 6 900 000 € durant les années 2020-2023).

Il est à noter que la commune a dû contracter un emprunt de 2 500 000 € en 2022 (taux d'intérêt annuel de 0,74 sur une durée de 20 ans) afin de contribuer au financement du projet principal de la commune, le complexe sportif Saint-Gurval, sans évincer pour autant les autres programmes d'investissement.

Le résultat de clôture appelé aussi Fonds de roulement, de plus de 5 500 000 € (Pré-CA 2023), représente l'épargne budgétaire accumulée. Ce montant devrait permettre d'envisager les divers investissements à réaliser d'ici la fin du mandat.

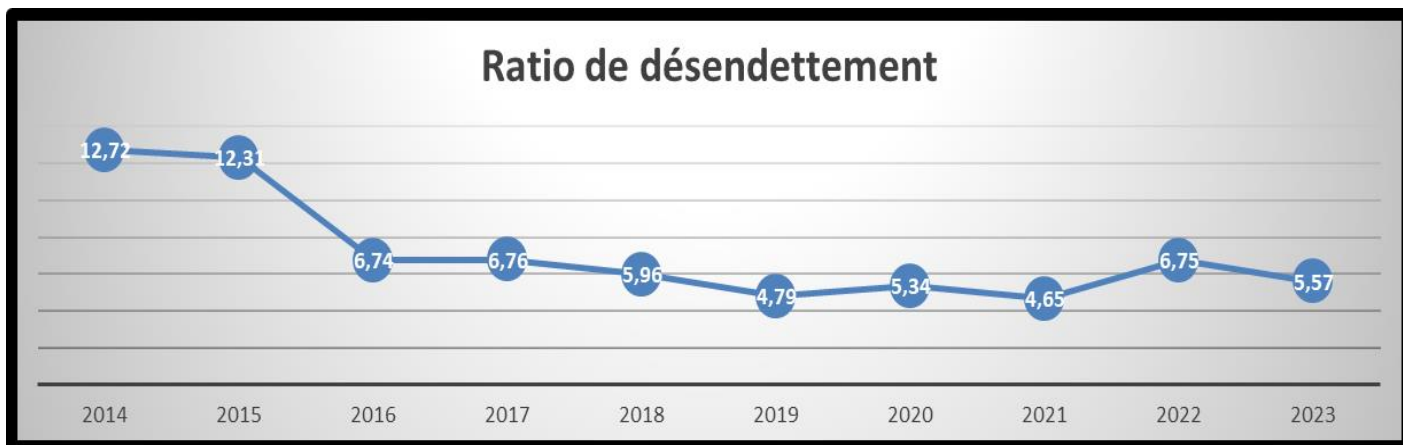
Le ratio de désendettement de la commune (Dettes financières / CAF) a pu se maintenir à un niveau tout à fait acceptable durant ces quatre années, même en 2022 lorsque la commune a contracté un nouvel emprunt de 2 500 000 €. Il signifie pour 2023 que la commune de Guer mettrait environ 5 années et 6 mois pour rembourser la totalité des emprunts du Budget Ville (un ratio correct doit être inférieur à 8 années pour une collectivité).

4) L'endettement de la commune au 31/12/2023

STRUCTURE DE L'ENDETTEMENT au 31/12/2023					
Budget Ville		Capital restant dû	Taux	Maturité	Nature
	CAFFIL (84)	5 264 393,45	3,24%	01/04/2038	fixe
	CAFFIL (47)	4 357 512,51	3,78%	01/01/2059	structuré
	LBP (88)	2 295 705,37	0,74%	01/03/2042	fixe
	Total capital restant dû au 31/12/2023	11 917 611,33			
	Créance sur l'Etat au titre du FDS	2 012 048,17			
	Endettement réel	9 905 563,16			
Assainissement		Capital restant dû	Taux	Maturité	Nature
	Crédit Agricole (76)	62 499,85	4,83%	15/07/2027	fixe
	CAFFIL (85)	720 553,33	3,24%	01/04/2038	fixe
	CAFFIL - LBP (87)	219 051,62	0,74%	01/03/2042	fixe
	CAFFIL - LBP (89)	244 954,68	1,50%	01/06/2042	fixe
	Total capital restant dû au 31/12/2023	1 247 059,48			
	Créance sur l'Etat au titre du FDS	275 395,16			
	Endettement réel	971 664,32			
Lotissement des Camélias		Capital restant dû	Taux	Maturité	Nature
	CAFFIL (86)	291 372,30	3,24%	01/04/2038	fixe
	Total capital restant dû au 31/12/2023	291 372,30			
	Créance sur l'Etat au titre du FDS	111 362,37			
	Endettement réel	180 009,93			
Réseau de Chauffe		Capital restant dû	Taux	Maturité	Nature
	CAFFIL (1)	460 612,82	3,78%	01/01/2059	structuré
	Total capital restant dû au 31/12/2023	460 612,82			
	Endettement global	13 916 655,93			
	Créance sur l'Etat au titre du FDS	2 398 805,70			
	Endettement réel	11 517 850,23			

La commune de Guer a contracté des emprunts sur le budget Ville ainsi que sur trois budgets annexes. Le capital restant dû du budget « Lotissement des Camélias » sera transféré à celui du budget Ville puisque ce budget annexe va être clôturé suite à la vente de tous les terrains de ce lotissement.

Il est à noter que la commune dispose depuis 2012 d'une créance sur l'Etat (ce fonds de soutien a permis de sécuriser définitivement l'emprunt structuré Dexia contracté par la commune en 2007, emprunt dont le taux d'intérêt était dépendant de la parité entre l'Euro et le franc suisse). L'endettement réel précise le montant des emprunts restant à rembourser au 31/12/2023, net du montant de la créance sur l'Etat. C'est cet endettement réel qui est utilisé pour mesurer le ratio de désendettement de la collectivité.



Le graphique ci-dessus montre que ce ratio a fortement diminué, suite à la sécurisation de cet emprunt fin 2015. Il représente l'un des indicateurs financiers que la commune de Guer cherche à maîtriser dans le cadre de la réflexion budgétaire de chaque année.

GUER - Morbihan				Exercice 2022	
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 6 391 habitants - Budget principal seul					
Strate : communes de 5000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)					
ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
ENDETTEMENT					
				<u>en % des produits CAF</u>	
12 669	1 982	780	Encours total de la dette au 31 décembre N	186,92	64,30
12 610	1 973	767	Encours des dettes bancaires et assimilées	186,05	75,88
10 196	1 595	763	Encours des dettes bancaires net de l'aide du fonds de soutien pour la sortie des emprunts toxiques	150,43	62,86

La fiche financière de 2022 de la commune de Guer (Ministère des Comptes publics) présente le ratio de dettes financières par habitant. Ce ratio est moins favorable à la commune afin de caractériser son niveau d'endettement puisqu'il est directement lié au nombre d'habitants. Si le nombre d'habitants de la commune venait à augmenter, ce ratio baisserait bien sûr mécaniquement.

5) Orientations budgétaires 2024

a) Evolution des charges de fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses de gestion	4 311 424 €	4 283 327 €	4 028 962 €	4 156 025 €	4 208 907 €	4 236 208 €	4 321 527 €	4 540 385 €	4 919 522 €	4 882 556 €
Taux annuel de variation en %		-0,65%	-5,94%	3,15%	1,27%	0,65%	2,01%	5,06%	8,35%	-0,75%
Taux annuel moyen de variation en %	1,39%									

Ce tableau indique l'évolution des dépenses de gestion depuis 2014, soit un taux annuel moyen annuel de 1,39 %. Les dépenses de gestion comprennent surtout deux catégories : les charges générales (appelées également « achats et charges externes ») : achats de fournitures et de matériaux, les services consommés, les consommations de fluides (carburant, énergie...) et les charges de personnel.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Charges générales (CH011)	1 243 391 €	1 164 139 €	1 033 972 €	1 176 002 €	1 221 482 €	1 246 499 €	1 385 605 €	1 546 184 €	1 790 710 €	1 517 312 €
Taux annuel de variation en %		-6,37%	-11,18%	13,74%	3,87%	2,05%	11,16%	11,59%	15,81%	-15,27%
Taux annuel moyen de variation en %	2,24%									
Charges de personnel (CH012)	2 382 737 €	2 448 153 €	2 324 522 €	2 330 011 €	2 363 411 €	2 306 335 €	2 255 412 €	2 337 846 €	2 432 743 €	2 656 265 €
Taux annuel de variation en %		2,75%	-5,05%	0,24%	1,43%	-2,41%	-2,21%	3,65%	4,06%	9,19%
Taux annuel moyen de variation en %	1,21%									

Les charges générales ont progressé en moyenne de 2,24 % chaque année de 2014 à 2023 et les charges de personnel en moyenne de 1,21 %.

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
5 965	933	1 104	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B	en % des charges CAF	
5 260	823	1 011	CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF		
2 356	369	582	dont : Charges de personnel	44,79	57,55
1 782	279	281	Achats et charges externes	33,88	27,76
376	59	18	Charges financières	7,16	1,78

La fiche financière de 2022 de la commune de Guer (Ministère des Comptes publics) indique bien que le niveau de charges par habitant est bien plus faible sur la commune de Guer par rapport aux autres communes de même taille de population en France (représentées par la notion de Strate), que ce soit au niveau global qu'au niveau des achats et charges externes et des charges de personnel. Seul le ratio des charges financières par habitant est moins favorable en raison du niveau d'endettement de la commune.

b) Evolution des recettes de fonctionnement

ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT	Ratios de structure	Moyenne de la strate
6 795	1 063	1 246	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A	en % des produits CAF	
6 778	1 061	1 214	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF		
2 923	457	528	dont : Impôts Locaux	43,13	43,52
-2	-0	170	Fiscalité reversée par les groupements à fiscalité propre	-	-
462	72	114	Autres impôts et taxes	6,82	9,42
1 544	242	154	Dotations globales de fonctionnement	22,79	12,66
915	143	111	Autres dotations et participations	13,50	9,14
12	2	2	dont : FCTVA	0,18	0,18
381	60	90	Produits des services et du domaine	5,62	7,41

La fiche financière de 2022 de la commune de Guer indique que le niveau des produits de fonctionnement est moins élevé à Guer que dans la plupart des communes de la même taille au niveau national. Il est constaté notamment un niveau d'impôts locaux par habitant plus faible à Guer et donc une dépendance plus importante de la commune de Guer aux dotations financières versées par l'Etat (en particulier la Dotation Globale de Fonctionnement).

En ce qui concerne la fiscalité, le tableau ci-dessous indique que la commune de Guer n'a pas modifié les taux de fiscalité depuis 2016 (la hausse du taux de la taxe foncière bâtie en 2021 résultant bien sûr de la suppression de la taxe d'habitation).

FISCALITE de la COMMUNE DE GUER									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation									
Commune	12,82%	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%	13,08%
Taxe Foncière bâti									
Commune	19,68%	20,07%	20,07%	20,07%	20,07%	20,07%	35,33%	35,33%	35,33%
Taxe Foncière non bâti									
Commune	61,85%	61,85%	61,85%	61,85%	61,85%	61,85%	61,85%	61,85%	61,85%

La fiche financière de 2022 indique bien un niveau d'impôts locaux par habitant plus faible à Guer par rapport à ce qui peut être constaté dans les communes de même taille.

GUER - Morbihan				Exercice 2022	
Population légale en vigueur au 1er janvier de l'exercice : 6 391 habitants - Budget principal seul					
Strate : communes de 5000 à 10 000 hab appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)					
ANALYSE DES EQUILIBRES FINANCIERS FONDAMENTAUX					
En milliers d'Euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT		Ratios de structure

Les taux et les produits de la fiscalité directe locale					
Produits des impôts locaux et compensations réformes fiscales			Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate (%)
83	13	25	Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)	13,08	15,69
3 117	488	509	Taxe foncière sur les propriétés bâties (avant application du coefficient correcteur)	35,33	39,45
-401	-63	-21	Effet du coefficient correcteur : Communes sous-compensées (+) / Communes surcompensées (-)	-	-
2 716	425	488	Taxe foncière sur les propriétés bâties (après application du coefficient correcteur)	-	-

c) Le DOB 2024

Le tableau ci-après présente l'évolution des indicateurs financiers de la commune de Guer d'ici la fin du mandat, avec une attention particulière portée au niveau de :

- **L'épargne brute** (CAF) et donc de **l'épargne nette** de la commune ;
- Le montant des **dépenses d'investissement** à engager durant la fin du mandat ;
- La maîtrise du **niveau d'endettement** de la commune en veillant à ce que le ratio de désendettement reste bien inférieur à 8 années (ce qui apparaît pour l'instant dans la projection financière).

	PRE-CA 2023	PRE-CA 2024	PRE-CA 2025
RECETTES GESTION	7 071 330	7 178 678	7 294 657
dont DGF (741)	1 578 387	1 600 000	
dont fiscalité locale (731)	3 213 018	3 341 539	7 232 518
dont compensation au titre des exonérations TH (748)	897 343	900 000	
dont autres recettes de gestion (CH70,75, *74,*73)	1 309 649	1 275 000	
dont remboursement de charges de personnel (CH013)	72 933	62 139	62 139
DEPENSES GESTION	4 882 556	5 161 821	5 223 630
dont charges générales (CH011)	1 517 312	1 700 000	1 717 000
dont dépenses de personnel (CH012)	2 656 265	2 750 000	2 791 250
dont autres charges de gestion (CH65- 014)	708 980	711 821	715 380
EPARGNE DE GESTION	2 188 774	2 016 856	2 071 026
Frais financiers (intérêts réels)	361 562	340 671	317 121
Produits Financiers (FDS)	402 410	402 410	402 410
Autres (Produits - Charges financières)	5 267	0	0
Charges exceptionnelles (hors 675)	436 449	0	0
Produits exceptionnels (hors 775)	11 828	0	0
EPARGNE BRUTE	1 810 268	2 078 595	2 156 315
Amortissement Capital Dette	737 681	764 355	792 118
EPARGNE NETTE	1 072 587	1 314 239	1 364 197
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 610 333	6 288 185	2 000 000
RECETTES INVESTISSEMENT	1 066 503	470 364	307 687
Fctva	328 193	312 353	237 687
TA	241 757	60 000	60 000
Subventions	190 659	10 000	10 000
Emprunts nouveaux	0	0	0
Solde de clôture reporté	4 824 843	5 548 390	1 044 105
RESULTAT CLOTURE NOUVEAU du budget Général	5 548 390	1 044 105	715 338
Bilan du budget Assainissement	155 913		
Bilan du budget Réseau de chauffe	194 512		
Bilan du budget Lotissement (Camelias)	158 234		
Bilan du budget Lotissements (Bellevue)	0		
RESULTAT CONSOLIDE	6 057 049	1 044 105	715 338
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 085 573	9 543 618	9 153 909
CAF comptable / Epargne Brute	1 810 268	2 078 595	2 156 315
Ratio DETTE/CAF	5,57	4,59	4,25

d) Problématique financière du DOB 2024 orientée vers la fin du mandat

Comment arriver à financer les principaux programmes d'investissement de fin de mandat sur les deux dernières années en utilisant au mieux le fonds de roulement de la commune sans recourir ni à une hausse de la fiscalité, ni à un nouvel emprunt ?

d1) Les charges de fonctionnement 2024

Les dépenses de gestion sont anticipées à la hausse pour la commune de Guer que ce soit au niveau du **chapitre 011** (hausse d'au moins 100 000 € attendue sur les consommations d'électricité et impact de l'inflation sur les factures récurrentes) qu'à celui du **chapitre 012** (effet GVT, recrutement d'un personnel en renfort à la Direction des Services Techniques, révision du régime indemnitaire du personnel communal). Les dépenses de gestion sont inscrites avec une hausse globale **d'au moins 280 000 €** par rapport à l'année dernière dans l'optique du « Pré-CA 2024 » (dépenses attendues dans le compte administratif 2024 et non celles qui seront inscrites dans le Budget Primitif 2024).

d2) Les recettes de fonctionnement 2024

Les recettes de gestion sont inscrites avec **une hausse globale d'au moins 100 000 €** dans l'optique du « Pré-CA 2024 », en raison essentiellement de la revalorisation des bases locatives d'au moins 3,9 % attendue pour 2024 et de la décision prise par l'équipe municipale d'augmenter la plupart des tarifs des services municipaux (des tarifs qui n'avaient pas été modifiés depuis 2016). La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les autres dotations financières versées par l'Etat sont envisagées avec une légère hausse (en relation avec ce qui avait été constaté sur les années antérieures). Pour l'ensemble de ces explications, **un recours à la fiscalité n'est pas envisagé en 2024, ni en 2025.**

d3) Les dépenses d'investissement 2024

L'arbitrage des crédits d'investissement à engager en 2024 devrait être réalisé en respectant le cadrage financier proposé dans le tableau de prospective de fin de mandat. La liste ci-dessous indique les deux projets essentiels du mandat 2020-2026 à savoir la réalisation du Complexe sportif de Saint-Gurval et la déviation du Val Coric (sur lesquels les principaux efforts financiers seront consentis) ainsi qu'une liste non exhaustive des principales opérations d'investissement qu'il conviendra de prioriser.

Liste non exhaustive des opérations à envisager pour le BP 2024
Complexe sportif Saint Gurval
Déviation Val Coric
Chapelle Saint Nicolas
Chapelle Prado
Eglise Saint Raoul
Ecole Schoelcher
Chapelle Saint Thomas
Ecole Brocéliande
Eglise Saint Gurval
Salle de La Gare
Foyer Restaurant
Eclairage Public
Assainissement
Secteur Grandes Pommeries
Programme Voirie - Création
Programme Voirie - Réfection
Marché Colas
....

e) Programmation Pluriannuelle des Investissements de fin de mandat

Les capacités financières de la commune en matière d'investissement (disponibles pour les deux dernières années du mandat) sont évaluées en ce mois de février 2024 à environ **8 300 000 €** (montant non figé, qui dépendra bien sûr des différents évènements qui pourraient avoir un impact financier sur 2024 et 2025). Il est à noter toutefois que les dépenses d'investissements inscrites en 2024 comprennent déjà des restes à réaliser (RAR 2024) de 1 283 794,58 €, ce qui signifie que les capacités de financement des investissements sur les deux dernières années se limitent dans les faits **à un peu plus de 7 000 000 €**.

f) Les budgets annexes

- **Assainissement** : Une réflexion sera menée avant d'adopter le budget 2024 afin de pouvoir engager des programmes d'investissement indispensables pour la commune.

Les résultats budgétaires de 2023 du **budget annexe « Assainissement »** devraient se présenter ainsi :

ASSAINISSEMENT			2023
Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Déficit	Excédent
189 037,17 €	372 572,17 €		183 535,00 €
Dépenses d'investissement (DI)	Recettes d'investissement (RI)		
447 953,57 €	420 331,94 €	-27 621,63 €	
Restes à réaliser DI	Restes à réaliser RI		
33 686,63 €	52 280,26 €		18 593,63 €
Résultat global			174 507,00 €

- **Réseau de chauffe** : Une réflexion sera également menée dans le cadre de ce budget annexe afin de pouvoir optimiser le fonctionnement de la chaufferie bois qui dessert plusieurs bâtiments situés sur la commune : Groupe scolaire Schoelcher, Piscine, Maison de l'Enfance, Ehpad de Guer...

Les résultats budgétaires de 2023 du **budget annexe « Réseau de Chauffe »** devraient se présenter ainsi :

RESEAU CHAUFFE			2023
Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Déficit	Excédent
155 293,77 €	252 248,85 €		96 955,08 €
Dépenses d'investissement (DI)	Recettes d'investissement (RI)		
25 356,80 €	122 913,48 €		97 556,68 €
Résultat global			194 511,76 €

- **Lotissements communaux « Bellevue » et « Camélias »** : Ces deux budgets annexes devraient être clôturés à la fin de l'année 2023.

6) Perspectives financières 2026-2032

	PRE-CA 2023	PRE-CA 2024	PRE-CA 2025	PRE-CA 2026	PRE-CA 2027	PRE-CA 2028	PRE-CA 2029	PRE-CA 2030	PRE-CA 2031	PRE-CA 2032
RECETTES GESTION	7 071 330	7 178 678	7 294 657	7 366 982	7 440 030	7 513 809	7 588 326	7 663 588	7 739 602	7 816 377
dont DGF (741)	1 578 387	1 600 000								
dont fiscalité locale (731)	3 213 018	3 341 539	7 232 518	7 304 843	7 377 891	7 451 670	7 526 187	7 601 449	7 677 463	7 754 238
dont compensation au titre des exonérations TH (748)	897 343	900 000								
dont autres recettes de gestion (CH70,75, *74,*73)	1 309 649	1 275 000								
dont remboursement de charges de personnel (CH013)	72 933	62 139	62 139	62 139	62 139	62 139	62 139	62 139	62 139	62 139
DEPENSES GESTION	4 882 556	5 161 821	5 223 630	5 286 957	5 350 393	5 414 659	5 479 765	5 545 723	5 612 544	5 680 241
dont charges générales (CH011)	1 517 312	1 700 000	1 717 000	1 734 170	1 751 512	1 769 027	1 786 717	1 804 584	1 822 630	1 840 856
dont dépenses de personnel (CH012)	2 656 265	2 750 000	2 791 250	2 833 119	2 875 616	2 918 750	2 962 531	3 006 969	3 052 074	3 097 855
dont autres charges de gestion (CH65- 014)	708 980	711 821	716 087	719 668	723 266	726 882	730 517	734 169	737 840	741 529
EPARGNE DE GESTION	2 188 774	2 016 856	2 071 026	2 080 025	2 089 637	2 099 150	2 108 561	2 117 865	2 127 058	2 136 136
Frais financiers (intérêts réels)	361 562	340 671	317 121	299 915	277 419	252 429	225 079	201 203	192 033	184 309
Produits Financiers (FDS)	402 410	402 410	402 410	402 410	402 410	402 410	0	0	0	0
Autres (Produits - Charges financières)	5 267	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (hors 675)	436 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (hors 775)	11 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EPARGNE BRUTE	1 810 268	2 078 595	2 156 315	2 182 520	2 214 628	2 249 131	1 883 482	1 916 662	1 935 025	1 951 827
Amortissement Capital Dette	737 681	764 355	792 118	821 016	851 096	882 409	915 006	474 185	328 811	338 983
EPARGNE NETTE	1 072 587	1 314 239	1 364 197	1 361 504	1 363 532	1 366 722	968 476	1 442 477	1 606 214	1 612 844
DEPENSES INVESTISSEMENT	1 610 333	6 288 185	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000
RECETTES INVESTISSEMENT	1 066 503	470 364	307 687	998 362	365 272	365 272	365 272	365 272	291 454	291 454
Fctva	328 193	312 353	237 687	928 362	295 272	295 272	295 272	295 272	221 454	221 454
TA	241 757	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
Subventions	190 659	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture reporté	4 824 843	5 548 390	1 044 105	715 338	1 075 205	804 008	536 002	369 750	677 498	575 166
RESULTAT CLOTURE NOUVEAU du budget Général	5 548 390	1 044 105	715 338	1 075 205	804 008	536 002	369 750	677 498	575 166	479 464
Bilan du budget Assainissement	155 913									
Bilan du budget Réseau de chauffe	194 512									
Bilan du budget Lotissement (Camélias)	158 234									
Bilan du budget Lotissements (Bellevue)	0									
RESULTAT CONSOLIDE	6 057 049	1 044 105	715 338	1 075 205	804 008	536 002	369 750	677 498	575 166	479 464
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	10 085 573	9 543 618	9 153 909	8 735 303	8 286 616	7 806 617	6 891 610	6 417 425	6 088 614	5 749 631
CAF comptable / Epargne Brute	1 810 268	2 078 595	2 156 315	2 182 520	2 214 628	2 249 131	1 883 482	1 916 662	1 935 025	1 951 827
Ratio DETTE/CAF	5,57	4,59	4,25	4,00	3,74	3,47	3,66	3,35	3,15	2,95

Il est indispensable d'avoir toujours une vision prospective sur les années suivantes de manière à pouvoir poursuivre les principales opérations d'investissement déjà engagées sur la fin du mandat 2020-2026.

Les efforts à envisager au niveau de la maîtrise des dépenses de gestion permettraient d'éviter un **effet-ciseau** (augmentation des charges de fonctionnement que celle des produits de fonctionnement) et de maintenir **une épargne brute suffisante (CAF)**, notamment afin de faire face au « pic » des amortissements financiers (remboursements d'emprunts) attendus pour l'année 2029 (la commune doit chercher à préserver **une CAF d'au moins 1 000 000 € cette année-là** de manière à éviter d'afficher une épargne nette négative, qui l'empêcherait de financer les opérations d'investissement de 2029 sauf à puiser dans son fonds de roulement, si ce dernier est suffisant pour le faire !).

Principaux enseignements de ce tableau prospectif :

- **Le Fonds de soutien** (créance de la commune de Guer sur l'Etat) arrivera à son terme en 2028, ce qui entraînera mécaniquement **une baisse de la CAF (Epargne brute) du même montant de 402 410 € dès 2029** (année du « pic » des amortissements financiers).
- Malgré cela, **l'épargne brute et nette pourraient se maintenir** si les efforts en termes de maîtrise des charges de fonctionnement sont réalisés. **Un recours à la fiscalité** ne pourrait être envisagé qu'en cas d'absolue nécessité.

- Cet effort de gestion rigoureuse des « deniers publics » permettrait de réaliser **un niveau d'investissement** compris entre 1 500 000 € et 2 000 000 € chaque année durant le mandat 2026-2032.
- **Le ratio de désendettement** devrait continuer à diminuer régulièrement avec la poursuite des remboursements d'emprunts ainsi que le maintien de la CAF déjà évoqué. La commune pourrait retrouver des marges de manœuvre en termes de nouveau recours à l'endettement dès le début du mandat suivant si le besoin s'en faisait sentir afin de poursuivre ses investissements. **Le ratio d'endettement par habitant** (point faible de la commune) devrait pouvoir diminuer également, si de plus, les programmes de développement de l'habitat envisagés à la fin du mandat 2020-2026 permettent d'attirer plus de population sur le territoire.